



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/13

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** MC-DUR 111 eco - Komponente A

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Secteur d'utilisation** SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Emploi de la substance / de la préparation** Couche

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· <b>Producteur/fournisseur :</b>	MC-BAUCHEMIE Müller Am Kruppwald 2-8 D-46238 Bottrop Tel.: +49(0)2041 101-0 Fax.: +49(0)2041 101-400	MC-Chimie SARL 8 Avenue Marchande F-57520 Grosbliederstroff Tel + 33 3 87 27 29 46 Fax + 33 3 87 27 29 47
-----------------------------------	--	---

MC-Bauchemie AG  
Siloring 8  
CH-5606 Dintikon  
Tel. +41 56 616 68 68  
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv  
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D  
Conservenstraat 25  
2235 Westmeerbeek  
Tel. +32 15 20 14 62  
info@mc-bauchemie.be

· **Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit  
msds@mc-bauchemie.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
Tel.: ++33 (0)625 73 02 61  
Tel.: ++32 (0)473 73 21 88  
Centre Suisse d'Information Toxicologique (tél.: 145)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/13

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

Nom du produit MC-DUR 111 eco - Komponente A

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS08

· **Mention d'avertissement**

Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Triethylentetramin, 2,2'-Iminodi(ethylamin), Butanediol, Methylphenol, Phenol, Bisphenol-A, Epichlorhydrin, Formaldehyd, funktionelles Amin-Copolymer  
Sable de quartz

· **Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:** EUH208 Contient 3,6-diazoctane-1,8-diamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 3/13

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

Nom du produit MC-DUR 111 eco - Komponente A

(suite de la page 2)

### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 14808-60-7	Sable de quartz STOT RE 1, H372	30-60%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane Carc. 2, H351	10-30%
CAS: 1312024-88-6	Triethylentetramin, 2,2'-Iminodi(ethylamin), Butanediol, Methylphenol, Phenol, Bisphenol-A, Epichlorhydrin, Formaldehyd, funktionelles Amin-Copolymer Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	≥3-<10%
CAS: 112-24-3 EINECS: 203-950-6	3,6-diazaoctane-1,8-diamine Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<0,5%

### · Indications complémentaires

: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de troubles. Amener la victime à l'air frais.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles. En cas de perte de connaissance, utiliser la position latérale de sécurité et demander conseil à un médecin.
- **après contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, laver soigneusement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :** Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières. Consulter immédiatement un médecin
- **après ingestion :** Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Indications pour le médecin : secours élémentaires, décontamination, traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### · 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

(suite page 4)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/13

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

### Nom du produit MC-DUR 111 eco - Komponente A

(suite de la page 3)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Eau.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante. ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées (par ex. construction ouverte, extérieur), dans les locaux sans échange d'air (par ex. locaux fermés, garages souterrains), des mesures de ventilation sont nécessaires. sont nécessaires. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir chapitre 8). Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Changer immédiatement les gants et les vêtements contaminés ou endommagés et laver immédiatement la peau. Mélanger lentement en couvrant partiellement le récipient de

(suite page 5)



BE SURE. BUILD SURE.

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

#### Nom du produit MC-DUR 111 eco - Komponente A

(suite de la page 4)

mélange. Lors du rempotage, transvaser soigneusement et lentement. Respecter la fiche technique et le guide pratique du BGBau pour la manipulation des résines époxy. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Assurer un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisants dans les locaux de travail. Prendre des mesures de précaution pour éviter les décharges électrostatiques.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Aucune exigence particulière.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

· **Classe de stockage :**

6.1D

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**CAS: 14808-60-7 Sable de quartz**

VLEP Valeur à long terme: 0,1 mg/m<sup>3</sup>  
pour la fraction alvéolaire

· **Indications complémentaires**

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

· **Protection respiratoire :**

Si les valeurs limites d'exposition professionnelle ne peuvent pas être respectées par des mesures de ventilation ou si les locaux ne peuvent pas être ventilés techniquement, il faut porter une protection respiratoire : Dans les locaux non ventilés, utiliser un filtre combiné A1-P2 (brun/blanc). Si l'on s'attend à un manque d'oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome. Respecter les limites de temps de port conformément au §9 (3) GefStoffV en liaison avec la BGR 190.

(suite page 6)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 6/13

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

### Nom du produit MC-DUR 111 eco - Komponente A

- (suite de la page 5)
- **Protection des mains :** *Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
  - **Matériau des gants** *Vous trouverez de l'aide pour le choix des gants sur le site Internet <https://www.bgbau.de/fileadmin/Gisbau/Projekte.pdf>. Nous recommandons par exemple les gants de protection Sol-vex 37-900 de la société Ansell GmbH. Vous trouverez le temps de pénétration des gants de protection au point 8 "Temps de pénétration du matériau des gants".  
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Étant donné que le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.  
Caoutchouc nitrile  
Épaisseur de matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm*
  - **Temps de pénétration du matériau des gants** *Le temps de pénétration des gants de protection Sol-vex 37-900 est d'environ 8h.  
Pour tous les autres gants, la règle est la suivante :  
Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.  
Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau :  $\geq 0,40$  mm  
Temps de pénétration :  $\geq 480$  min  
Caoutchouc butyle :  
Épaisseur du matériau :  $\geq 0,5$  mm  
Temps de pénétration :  $\geq 480$  min*
  - **Protection des yeux/du visage** *Lunettes de protection étanches.  
Lunettes de protection.*
  - **Protection du corps :** *Vêtements de protection  
Pour travailler avec des résines époxy, il convient de porter des vêtements de protection adaptés. En plus des vêtements de travail normaux (pantalon, chemise à manches longues ou T-shirt), des combinaisons jetables, des tabliers, des survêtements, des protège-manches ou autres peuvent être nécessaires selon l'activité. Les zones de peau non couvertes doivent être évitées autant que possible, même par temps chaud. Si les travaux impliquent de s'agenouiller, la partie inférieure des jambes doit être protégée par un pantalon de protection.*

FR

(suite page 7)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 7/13

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

Nom du produit MC-DUR 111 eco - Komponente A

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

· **État physique**

liquide

· **Couleur :**

Non déterminé.

· **Odeur :**

caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion :**

non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
et intervalle d'ébullition**

100 °C (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de  
conductibilité ou de même degré de pureté)

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **inférieure :**

Non déterminé.

· **supérieure :**

Non déterminé.

· **Point d'éclair :**

non applicable

· **Température de décomposition :**

Non déterminé.

· **pH**

Non applicable.

Non déterminé.

· **Viscosité :**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **dynamique :**

Non déterminé.

· **Solubilité**

· **l'eau :**

émulsionnable

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur  
log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

23 hPa (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de  
conductibilité ou de même degré de pureté)

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**

1,76 g/cm<sup>3</sup>

· **Densité relative.**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

#### · 9.2 Autres informations

· **Aspect:**

· **Forme :**

liquide

· **Indications importantes pour la protection de  
la santé et de l'environnement ainsi que pour  
la sécurité.**

· **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif.

· **Modification d'état**

· **Vitesse d'évaporation.**

Non déterminé.

(suite page 8)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 8/13

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

Nom du produit MC-DUR 111 eco - Komponente A

(suite de la page 7)

<b>· Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses *Aucune réaction dangereuse connue*

(suite page 9)

FR





BE SURE. BUILD SURE.

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

Nom du produit MC-DUR 111 eco - Komponente A

(suite de la page 8)

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane**

Oral	LD50	>5000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>10000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,8 mg/l (Ratte)

**CAS: 112-24-3 3,6-diazaoctane-1,8-diamine**

Oral	LD50	1716,2 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	1720 mg/kg (Ratte)

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)



BE SURE. BUILD SURE.

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

Nom du produit MC-DUR 111 eco - Komponente A

(suite de la page 9)

- 11.2 Informations sur les autres dangers
  - Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques :
- Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Catalogue européen des déchets

17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
17 09 00	autres déchets de construction et de démolition
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

(suite page 11)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 11/13

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

### Nom du produit MC-DUR 111 eco - Komponente A

(suite de la page 10)

15 01 01	emballages en papier/carton
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

· **"Règlement type" de l'ONU:** néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 12/13

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

Nom du produit MC-DUR 111 eco - Komponente A

(suite de la page 11)

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :**

Département sécurité

· **Date de la version**

**précédente:**

26.08.2022

· **Numéro de la version**

**précédente:**

58

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

(suite page 13)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 13/13

## **Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 22.03.2024

Révision: 22.03.2024

Numéro de version 59 (remplace la version 58)

### **Nom du produit MC-DUR 111 eco - Komponente A**

(suite de la page 12)

*IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2  
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) –  
Catégorie 1  
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le  
milieu aquatique – Catégorie 3*

**\* Données modifiées par  
rapport à la version  
précédente**

FR